ACADÉMIE RÉGIONALE DE POLICE DE BRUXELLES

(*Brussels Police Academy)*

APPEL AUX CANDIDATS

INP FORMATEUR(TRICE) (H/F/X)

L'ASBL Académie Régionale de Police de Bruxelles (ARPB), également nommée Brussels Police Academy (BPA), recrute un Inspecteur de police Formateur(trice) à temps plein sur base d'un détachement structurel d'une durée d'un an, renouvelable.

Afin de contribuer à déployer et à implémenter la vision du Directeur de l'Académie Régionale de Police de Bruxelles (ARPB), de participer à la qualité et au développement des formations dispensées, ainsi que d'accompagner les aspirants des différentes formations de base organisées par l'Académie dans leur parcours d'apprentissage et de professionnalisation, l'emploi de Formateur(trice) INP est déclaré vacant.

Conditions de participation :

- Être membre du cadre opérationnel de la Police intégré structurée à deux niveaux et se trouver dans la position administrative d'activité de service ;
- Être revêtu du grade Inspecteur de Police ;
- Disposer d'une expérience opérationnelle utile, idéalement acquise au sein d'une unité ou d'une zone de police active en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Être titulaire du brevet « Formateur » ou s'engager à l'obtenir dans les meilleurs délais.
- Ne pas avoir eu d'évaluation avec la mention finale ou partielle « insuffisant » au cours des cinq dernières années ;
- Disposer d'un feuillet de sanctions disciplinaires vierge ;
- Être bilingue (français – néerlandais ou néerlandais – français) et être en possession d'un brevet linguistique délivré par le SELOR (ou TRAVAILLERPOUR.BE) pour le niveau requis.

1. Description de la fonction

1.1 Contenu de la fonction :

Le/la formateur(trice) contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'encadrement des aspirants des différentes formation de base organisées par l'ARPB (AAGP, PROMSOC, AINP, AINPP). Il/elle participe activement à leur développement professionnel et personnel, tout en veillant à la qualité pédagogique des formations dispensées.

Evoluant au sein du service de formation de base, sous l'autorité du coordinateur de la formation, ses tâches principales sont les suivantes :

Encadrement et accompagnement des aspirants

- Assurer l'encadrement quotidien et le suivi des aspirants ;
- Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation et dans la constitution de leur portfolio ;
- Réaliser le suivi éducatif et rédiger les rapports nécessaires ;
- Participer à l'intégration des aspirants lors de leur incorporation ;
- Veiller au bien-être psychosocial des aspirants et orienter ceux-ci vers les services compétents lorsque nécessaire.

Organisation et coordination pédagogique

- Assurer la gestion de la vie de classe et des relations interpersonnelles ;
- Collaborer avec les coordinateurs, chargés de cours et partenaires internes et externes ;
- Participer aux réunions de coordination et de concertation ;
- Assurer le suivi des stages en étroite collaboration avec le coordinateur des stages en alternance ;
- Veiller à la bonne circulation des informations et au respect des directives de l'Académie.

Activités de formation

- Préparer, actualiser et développer les contenus pédagogiques ;
- Participer à l'élaboration et à l'amélioration continue des dispositifs de formation ;
- Collaborer à l'organisation et à l'encadrement des exercices pratiques intégrés.
- Dispenser le cas échéant des cours dans les matières correspondant à son expertise.

Participation à la vie de l'Académie

- Participer aux jurys, commissions et évaluations ;
- Contribuer aux journées d'information, portes ouvertes et autres événements institutionnels ;
- Participer aux formations continues et recyclages nécessaires à l'exercice de la fonction.

Collaboration transversale et développement des synergies

- Favoriser les échanges d'informations, les bonnes pratiques et les projets communs entre les différentes cellules et équipes ;
- Développer et entretenir une collaboration étroite avec les autres acteurs impliqués dans la formation des aspirants afin d'assurer la cohérence des apprentissages et l'atteinte des objectifs pédagogiques ;
- Collaborer étroitement avec la cellule PITIP/SPORT afin de promouvoir une approche coordonnée de l'accompagnement des aspirants, du suivi pédagogique et du développement des compétences professionnelles ;

- Contribuer à la mise en œuvre de projets transversaux visant à renforcer la qualité de la formation, le partage d'expertise et la cohésion institutionnelle.

2.2 Objectifs stratégiques :

- Contribuer à l'excellence pédagogique en développant et en dispensant des formations adaptées aux réalités opérationnelles contemporaines, fondées sur des méthodes d'apprentissage actives, innovantes et centrées sur l'apprenant.
- Participer à la modernisation des dispositifs de formation, notamment par l'intégration des outils numériques, de l'e-learning, des nouvelles technologies et des approches pédagogiques immersives.
- Contribuer au développement d'une approche intégrée et cohérente de l'encadrement des aspirants des différentes formations de base, en favorisant les synergies, le partage d'expériences et l'émergence d'une culture institutionnelle commune.
- Promouvoir une philosophie transversale de la fonction de police, fondée sur l'esprit de service à la population, l'éthique, l'intégrité, la police de concertation, le professionnalisme et l'exemplarité.
- Développer chez les aspirants des compétences techniques, comportementales et transversales leur permettant de répondre efficacement aux défis sécuritaires, sociétaux et multiculturels propres à la Région de Bruxelles-Capitale.
- Favoriser les synergies internes, la collaboration interservices et le partage des connaissances entre les différents acteurs de l'Académie, dans une logique de décloisonnement et d'amélioration continue.
- Contribuer à l'intégration d'une culture institutionnelle fédératrice, basée sur le respect, la responsabilité, l'ouverture d'esprit, la bienveillance et le développement du potentiel de chacun.
- Participer au renforcement de l'expertise de l'Académie en maintenant à jour ses connaissances professionnelles, pédagogiques et technologiques et en partageant les bonnes pratiques issues du terrain et du monde de la formation.
- Contribuer au rayonnement de l'ARPB en adoptant une posture exemplaire, en participant aux activités institutionnelles et en incarnant les valeurs d'une Académie policière d'excellence reconnue à l'échelle régionale, nationale et internationale.

3. Profil :

3.1 Compétences techniques :

- Disposer d'une bonne connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des missions de la police intégrée structurée à deux niveaux.
- Posséder une expérience professionnelle pertinente permettant de mettre en perspective les apprentissages théoriques et les réalités du terrain policier.
- Maintenir et développer une connaissance actualisée des réalités opérationnelles du terrain afin de garantir une formation en adéquation avec les besoins actuels des services de police.

- Être capable de concevoir, préparer, dispenser et évaluer des activités de formation destinées à un public adulte dans une logique d'apprentissage professionnelle.
- Maîtriser les méthodes pédagogiques favorisant l'apprentissage actif, l'autonomie, la responsabilisation et le développement des compétences professionnelles.
- Disposer de compétences numériques suffisantes pour exploiter les outils pédagogiques et collaboratifs mis à disposition par l'Académie, notamment Microsoft 365, Teams, les plateformes numériques d'apprentissage et les solutions de formation à distance.
- Être capable de contribuer au développement, à l'actualisation et à l'amélioration continue des contenus de formation et des supports pédagogiques.
- Posséder une connaissance du cadre réglementaire applicable à la formation policière ainsi que des principes déontologiques, éthiques et professionnels régissant la fonction de police.
- Être en mesure d'accompagner les aspirants dans leur parcours de formation, leur développement professionnel, leur suivi éducatif et leur préparation aux stages
- Pouvoir contribuer à l'intégration des nouvelles technologies, des outils digitaux et des approches innovantes au sein des dispositifs de formation.
- Une expérience en matière de formation policière, de coaching, d'évaluation ou d'accompagnement pédagogique constitue un atout ;
- Être en mesure d'évoluer dans un environnement de travail bilingue et contribuer au développement de la collaboration entre les deux régimes linguistiques de l'Académie.

3.2 Compétences comportementales :

<u>Savoir-faire</u>

- S'investir activement dans la mise en œuvre du projet pédagogique et du plan stratégique de l'Académie.
- Être capable d'accompagner, de motiver et de faire progresser les aspirants dans le développement de leurs compétences professionnelles.
- Disposer de bonnes capacités de communication orale et écrite.
- Faire preuve d'organisation, de rigueur et de méthode dans l'exécution des missions confiées.
- Être capable de travailler de manière autonome tout en s'intégrant dans une dynamique collective.
- Faire preuve d'initiative et d'une capacité à proposer des solutions constructives.
- Être capable de gérer des situations complexes ou conflictuelles avec discernement et professionnalisme.
- Développer des collaborations efficaces avec les différents services de l'Académie ainsi qu'avec les partenaires internes et externes.

- Contribuer au décloisonnement des services, à la mutualisation des connaissances et au développement d'une culture collaborative au sein de l'Académie.
- Participer activement aux projets transversaux et à l'amélioration continue des formations dispensées.
- Être capable de fédérer différents intervenants autour d'objectifs communs au bénéfice des apprenants et de l'institution

Savoir-être

- Adhérer pleinement aux valeurs de l'Académie Régionale de Police de Bruxelles et de la police intégrée.
- Faire preuve d'intégrité, de loyauté et de discrétion.
- Adopter en permanence une posture exemplaire vis-à-vis des aspirants, des collègues et des partenaires.
- Témoigner de professionnalisme, de fiabilité et de sens des responsabilités.
- Être ouvert à l'innovation, au changement et à l'amélioration continue.
- Faire preuve d'ouverture d'esprit et de respect de la diversité des profils et des parcours.
- Créer et entretenir un climat pédagogique positif, respectueux et propice aux apprentissages.
- Développer un esprit d'équipe fédérateur et contribuer activement à la cohésion institutionnelle.
- Placer l'humain, le service à la population et la réussite des apprenants au cœur de son action.
- S'inscrire dans une démarche visant à mettre tout en œuvre pour favoriser la réussite des aspirants, notamment au travers de l'accompagnement, de la remédiation, du coaching et du développement progressif de leur autonomie professionnelle.
- Faire preuve en tout temps d'exemplarité, de bienveillance, d'engagement et de sens du service public.

4. Offre

4.1 Conditions de travail :

- Le détachement est d'une durée d'un an, renouvelable,
- Le membre du personnel détaché reste soumis aux dispositions légales et règlementaires d'application pour le personnel du service de Police dont il est détaché : il conserve son statut administratif et pécuniaire,
- L'entrée en fonction est prévue dès que possible, sous réserve de l'accord de l'autorité compétente en la matière.

4.2 Lieu de travail :

Académie Régionale de Police de Bruxelles sise rue du Planeur 10 à 1130 Bruxelles.

5. Introduction de la candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Une copie du ou des titres requis ou utiles ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une attestation d'absence d'évaluation avec la mention finale « insuffisant » au cours des cinq dernières années ;
- Une attestation de feuillet de sanction disciplinaire vierge ;
- L'avis du Chef de Corps.

L'ensemble du dossier de candidature doit être transmis **avant le 4 décembre 2026** par mail à l'adresse eps.arpb-gpab.recruitment@police.belgium.eu en envoyant une copie à l'adresse benoit.blanpain@police.belgium.eu.

6. Renseignements complémentaires :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Officier coordinateur de la formation au sein de l'ARPB, le Commissaire de Police Pierre **MELAET**, via son adresse mail pierre.melaet@police.belgium.eu.

7. Procédure de sélection :

L'ensemble des candidatures déclarées recevables seront examinées et évaluées sous l'angle des forces et des opportunités d'amélioration par une commission de sélection dont la composition a été déterminée de la manière suivante :

- Le Directeur de l'ARPB, à savoir le Commissaire Divisionnaire de Police Benoît **BLANPAIN**,
- L'Officier coordinateur de la direction « Formation », à savoir le Commissaire de Police Pierre **MELAET**,
- L'Officier coordinateur de la direction « Stratégie et support », à savoir le Commissaire de Police Laurent **DESCHRIJVER**.

Les candidat(e)s seront convoqué(e)s à un entretien oral devant la commission de sélection. Celui-ci aura pour objet de vérifier l'adéquation entre leur profil et la description de fonction. Celui-ci sera également l'occasion de revenir sur la motivation et l'intérêt des candidat(e)s pour la fonction.

A l'issue des entretiens oraux, la commission de sélection communiquera son rapport à l'organe d'administration qui statuera souverainement quant au profil le plus adéquat pour la fonction.

Néanmoins, au-delà de 10 candidatures déclarées recevables, seules les 5 candidatures démontrant l'expérience la plus adéquate (d'où l'importance d'apporter le plus grand soin au dossier de candidature) avec la fonction seront retenues pour l'entretien oral devant la commission de sélection.